



N° 902.195

Classif. Internat.: H02B - H01H - H01R

Mis en lecture le:

31-07-1985

MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

LE Ministre des Affaires Economiques,

*Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention*

*Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle*

*Vu le procès-verbal dressé le 15 avril 1985 à 14h 25*

xx l'Office de la Propriété industrielle

## ARRÊTE :

**Article 1.** - Il est délivré à Mrs. James HOURIGAN et Timothy John O'SULLIVAN  
resp.: Farmers Cross, Cork (Irlande)  
3 Halcon Drive, Silversprings, Tivoli, Cork, (Irlande)  
tous deux : "Hileah"

repr. par les Bureaux Vander Haeghen à Bruxelles

*un brevet d'invention pour* Dispositif pour commander d'un point central le chauffage et l'éclairage d'un appartement ou d'une chambre

qu'ils déclarent avoir fait l'objet d'une demande de brevet déposée en Irlande le 16 avril 1984 sous le n° 2889/83

**Article 2.** - Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 30 avril 1985

PAR DELEGATION SPECIALE

le Directeur

L. WUYTS

902195

PK/LJC/AS/F1900  
B. 76 127 DS

Description jointe à une demande de

## BREVET BELGE

déposée par :

James HOURIGAN  
Timothy John O'SULLIVAN

ayant pour objet: Dispositif pour commander d'un point  
central le chauffage et l'éclairage  
d'un appartement ou d'une chambre

---

Qualification proposée: BREVET D'INVENTION

Priorité d'une demande de brevet déposée en Irlande le  
16 avril 1984 sous le n° 2889/83

L'invention concerne un dispositif pour commander, d'un point central, le chauffage et l'éclairage d'un appartement, en particulier une chambre d'hôtel ou de pension.

Il est bien connu que des clients qui occupent des chambres ou des appartements dans un hôtel ou dans une pension se préoccupent peu, en général, de débrancher les appareils électriques de l'appartement lorsqu'ils quittent celui-ci. Cette négligence peut conduire à des accroissements sensibles et non nécessaires des charges en combustible pour le propriétaire de l'hôtel. On a essayé sans succès beaucoup de procédés pour persuader un client de débrancher les appareils électriques lorsqu'il quitte les lieux. Par exemple, un procédé typique connu pour commander toute l'alimentation électrique de l'appartement consiste à agir sur un interrupteur principal qui peut être commandé par une clé. On a trouvé que les clients tendent à être négligents en ce qui concerne la mise en activité des interrupteurs et qu'un interrupteur commandé par une clé a été jugé inadmissible parce que cela oblige le client à introduire la clé dans une autre serrure avant de faire usage de son appartement.

Il est connu aussi que les clients des hôtels égareront la clé de l'appartement ou de la chambre qu'ils occupent. Souvent aussi, ils oublient de ramener leur clé au tableau de la réception lorsqu'ils quittent l'hôtel. Ceci a conduit à attacher à la clé de l'appartement un très grand porte-clé ou plaquette ou autre objet.

Un but de la présente invention est de procurer un dispositif qui commande l'alimentation électrique d'un appartement et qui serve aussi à ranger la clé de la chambre ou de l'appartement tandis que celui-ci est occupé ou inoccupé selon le cas.

Par conséquent, l'invention procure un dispositif pour commander l'alimentation en électricité d'un circuit, ce dispositif comprenant un boîtier comportant une entrée pour une plaquette (qui sera définie ci-après) ; un mécanisme d'interrupteur électrique qui est associé pour fonctionnement au circuit électrique et un moyen de guidage pour la plaquette, en sorte qu'après introduction de la plaquette dans le boîtier en passant par l'entrée, la plaquette vienne en contact avec le mécanisme de l'interrupteur ou avec un prolongement de celui-ci, de façon à actionner le mécanisme de l'interrupteur en mettant ainsi en activité ou hors d'activité l'alimentation électrique du circuit.

Dans la présente invention, on entendra par "plaquette" tout élément de forme et de dimensions convenables, fait d'un matériau rigide ou semi-rigide, y compris un porte-clé, une carte de crédit ou un élément du genre d'une carte de crédit.

On comprendra l'invention avec plus de détail en se basant sur la description qui va suivre de formes de réalisation de l'invention, données à titre d'exemples seulement et en considérant les dessins sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un premier dispositif selon l'invention et d'une plaquette associée portant une clé ;

- la figure 2 est une vue en perspective du dispositif de la figure 1, montrant la plaquette introduite dans celui-ci ;

- la figure 3 est une vue de face du dispositif de la figure 1, avec le couvercle avant enlevé ;

- la figure 4 est une vue en élévation de face du dispositif de la figure 1, dont on a enlevé le couvercle avant et un couvercle intérieur secondaire ;

- la figure 5 est une vue en élévation de face du dispositif de la figure 2, dont on a enlevé à la fois le couvercle avant et le couvercle secondaire intérieur ;

- la figure 6 est une vue en perspective d'un second dispositif suivant l'invention et d'une plaquette associée portant une clé ;

- la figure 7 est une vue en perspective du dispositif de la figure 6, montrant la plaquette introduite dans celui-ci ;

- la figure 8 est une vue en perspective et une vue éclatée du dispositif de la figure 6, avec le couvercle enlevé ;

- la figure 9 est une vue en perspective de l'intérieur du couvercle du dispositif de la figure 6 ;

- la figure 10 est une vue en plan du dispositif de la figure 7, avec le couvercle enlevé, et en train de recevoir la plaquette associée ;

- la figure 11 montre le dispositif de la figure 10, avec une plaquette en position d' "emploi" ;

- la figure 12 est une vue en perspective et une vue éclatée du dispositif de la figure 7 ;

- la figure 13 est une vue en élévation d'une paroi, montrant le dispositif de la figure 6 en place, avec les indications associées ; et

- la figure 14 est une vue en plan d'un troisième dispositif suivant l'invention, avec le couvercle enlevé et la plaquette en position d'emploi.

En se reportant à présent aux dessins et plus particulièrement aux figures 1 à 5 sur lesquelles des parties

identiques ou semblables sont pourvues des mêmes numéros de référence, on voit un premier dispositif 1 suivant l'invention, lequel comprend un boîtier 2 ayant des parois 2a, 2b, 2c, 2d, une base 2e et un couvercle 4 qui peut y être attaché à l'aide de vis 3a, 3b. La paroi latérale 2d présente une entrée 5 de section transversale rectangulaire pour recevoir une plaquette sous forme d'un porte-clé 6 attaché à une clé 7 au moyen d'un anneau de clé 8. Près de la base du porte-clé 6 est montée une paire de saillies escamotables 9, 9a du type généralement sollicité par ressort, pour s'avancer vers l'extérieur, mais qui peuvent être pressées vers l'intérieur de façon à venir au ras du porte-clé 6.

Comme on le voit aux figures 3 à 5, le dispositif comprend en outre un mécanisme d'interrupteur électrique 10 monté sur la base 2e du boîtier 2 par des vis 11, 12. Le mécanisme d'interrupteur 10 comporte trois bornes électriques 10a, 10b, 10c qui sont reliées à un petit connecteur électrique 13 par des fils 14. Le connecteur 13 est également monté sur la base 2e au moyen de vis 15 et 16. Un couvercle intérieur 17 est également attaché à la base 2e au moyen de vis 18, 19.

En ce qui concerne les figures 4 et 5 des dessins, qui montrent le dispositif avec le couvercle intérieur 17 enlevé, on observera que le mécanisme d'interrupteur 10 comprend un bras de prolongement 20 dont une extrémité est montée à l'intérieur du mécanisme d'interrupteur 10 et qui est libre d'y pivoter, l'extrémité libre du bras 20 portant un taquet 21 qui s'avance à partir de ce bras, ce taquet 21 portant une petite roue 22. Le mécanisme d'interrupteur 10 loge un interrupteur électrique 25 qui est sollicité vers l'extérieur et qui pousse contre le bras de prolongement 20. Avec l'interrupteur 25 en position avancée, les bornes 10a et 10b sont reliées électriquement, tandis que lorsque l'interrupteur 25 est pressé, les bornes 10b et 10c sont

reliées électriquement l'une à l'autre. Ainsi, dans ce cas, la borne 10b serait reliée à la ligne d'alimentation électrique allant à l'interrupteur.

Un moyen de guidage pour le porte-clé 6 comprend le couvercle intérieur 17, la base 2e et un bras de guidage 30. Le bras de guidage 30 est monté sur la base 2e au moyen de vis 31,32. Des trous de passage 33,34 sont prévus pour les vis 18,19 respectivement. Comme on peut le voir à la figure 5, la distance entre la paroi latérale 2a et le bras de guidage 30 est telle qu'elle permet tout juste au porte-clé 6 d'entrer, mais provoque l'enfoncement des saillies 9, 9a. En outre, le bras de guidage 30 est monté de façon à permettre à la roue 22 de s'aligner avec le bord de droite du guide 30, comme on le voit à la figure 4. L'interrupteur électrique 25 tend à pousser le bras de prolongement 20 vers la droite. Le côté gauche du guide 30 empêche un déplacement excessif du bras de prolongement 20.

A l'emploi, le dispositif est monté juste à l'intérieur de l'entrée d'un appartement ou d'une chambre dans un hôtel. La ligne d'alimentation électrique des appareils électriques de l'appartement est câblée aux bornes 10b et 10c et est ainsi finalement commandée par le dispositif 1.

Le circuit est agencé de telle façon que lorsque le mécanisme d'interrupteur 10 est dans l'état montré à la figure 4, c'est-à-dire avec l'interrupteur électrique 25 dans l'état où il pousse son bras vers l'extérieur, le circuit électrique relié aux appareils électriques de l'appartement est ouvert, c'est-à-dire qu'il ne passe pas de courant par la borne 10c. Le client, en entrant dans l'appartement, met simplement le porte-clé 6 dans le dispositif 1 en passant par l'entrée 5. Une légère action de poussée est nécessaire pour pousser le porte-clé 6, en sorte que sa base vienne en contact avec et soit amortie par un matériau spongieux 35 attaché à la surface intérieure de la paroi 2b. Dans son trajet à l'intérieur du boîtier 2,

le porte-clé 6 est guidé par le bras de guidage 30 avec l'aide du couvercle intérieur 17 et naturellement de la base 2e et de la paroi latérale 2a. La saillie 9a sera immédiatement enfoncée par la paroi latérale 2a lors de l'introduction du porte-clé 6, mais la saillie 9 ne sera pas enfoncée avant de rencontrer le bras de guidage 30. Lorsque la saillie 9 atteint la partie extrême 30a du bras de guidage 30, la saillie 9 s'avance brusquement vers l'extérieur et fait contact avec la roue 22, de façon à pousser le bras de prolongement 20 vers la gauche (figure 5). Le bras de prolongement 20 presse contre l'interrupteur électrique 25 en reliant ainsi les bornes 10b et 10c, ce qui ferme le circuit électrique en sorte de fournir de l'énergie électrique à l'appartement. Tant que le client occupe l'appartement, le porte-clé 6 reste dans le dispositif 1. De cette façon, un emplacement de rangement commode est offert à la clé 7. Lors de l'enlèvement du porte-clé 6 du dispositif 1, il n'y a plus de mécanisme de sollicitation présent pour retenir l'interrupteur électrique 25 dans l'état enfoncé et l'interrupteur électrique 25 prend maintenant la position avancée et le circuit électrique vers la borne 10c est interrompu.

On comprendra qu'il peut ne pas être nécessaire ou souhaitable que tous les appareils électriques de l'appartement soient commandés par le dispositif 1 et un câblage approprié permettra l'emploi de par exemple un interrupteur pour la lumière ou pour un robinet à moteur qui commandera le chauffage central de l'appartement et qui pourra être actionné indépendamment du dispositif 1.

En outre, on comprendra que le mécanisme d'interruption 10 peut être remplacé par d'autres mécanismes d'interruption ou de commutation convenables qui peuvent être mis en activité par le porte-clé 6 lors de son introduction dans le dispositif.

En variante, au lieu de prévoir la présence du dispositif dans chaque chambre de l'hôtel, un tableau de ces dispositifs identifiés par les numéros des chambres pourrait être placé dans le bureau de réception de l'hôtel. Dans ce cas, l'alimentation électrique des appareils d'une chambre est câblée par la borne 10a et l'introduction de la plaquette 6 dans le dispositif ouvrirait le circuit électrique vers la chambre (en l'absence du client) et l'enlèvement de la plaquette 6 provoquerait la fermeture du circuit électrique vers la chambre.

En se reportant maintenant plus particulièrement aux figures 6 à 13 des dessins sur lesquels des notations de référence analogues désignent des parties semblables sur les dessins, on y voit un dispositif 101 suivant l'invention, lequel dispositif comprend un boîtier 102 ayant une base 103, des parois latérales 105, 106, 107, 108 et un couvercle 104 qui peut être attaché à la base 103 par des vis 165. La base 103 et le couvercle 104 sont faits d'une matière plastique moulée. La base 103, comme on le voit le mieux à la figure 8, est sensiblement carrée, vue en plan, et elle comprend une zone de surface supérieure 103a et une zone de surface inférieure 103b, séparées par un gradin 103c. Sur les trois parois 105, 106 et 107, il y a un élément de bord périphérique dressé continu 109. Sur la paroi 108, l'élément de bord 109 tourne vers l'intérieur et se termine par des éléments de parois 109a, 109b qui forment un canal de guidage 110. Sur la surface supérieure 103a sont placées, faisant saillie sur celles-ci, deux paires de goujons 111 et 112.

Dans la zone de surface inférieure 103b est montée une troisième paire de goujons 113 pour recevoir les trous de montage 114 d'un interrupteur 115. En outre, on a prévu un trou 116 pour les câbles électriques 117.

La base 103 possède en plus quatre trous 118 pour

attacher la base 103 à une paroi 119, et quatre trous 120 comportant des parties introduites taraudées pour recevoir les vis 165.

La face intérieure du couvercle 104 (figure 9) a une lèvre périphérique 121 et cinq saillies longitudinales 122, 123, 124, 125 et 126. En plus, le couvercle 104 possède quatre trous 104a pour les vis 165, lesquels trous sont fraisés sur la face extérieure du couvercle 104 pour permettre aux vis 165 de venir à ras de la face extérieure du couvercle 104 lorsqu'il est en place.

Lorsque le couvercle 104 est en place sur la base 103, la saillie 122 vient se placer et bute sur le haut de l'élément de paroi 109b, tandis que la saillie 126 bute et vient se placer sur le haut de l'élément de paroi 109a. Le canal 110, ensemble avec l'intérieur du couvercle 104, forme maintenant une entrée ou une fente 110a pour recevoir la plaquette ou un porte-clé 130 auquel est attachée une clé 131. Les saillies 123, 124 et 125 forment un support sur lequel l'une des faces de la plaquette 130 glisse lorsqu'elle est introduite dans la fente 110a, cette face reposant sur le support lorsqu'elle est en place.

L'interrupteur 115 a une borne d'entrée électrique 135, une première borne de sortie 136 et une seconde borne de sortie 137. L'interrupteur 115 comprend un mécanisme d'interrupteur 138 et un bras de prolongement 139. Le bras de prolongement 139 est monté à pivotement à l'intérieur de l'interrupteur 115. Le mécanisme d'interrupteur 138 est sollicité vers l'extérieur (comme montré à la figure 10). Dans la position du mécanisme d'interrupteur 138 que montre la figure 10, la borne d'entrée 135 est reliée électriquement à la première borne de sortie 136 et elle est débranchée électriquement de la seconde borne de sortie 137. Lorsque le bras de prolongement 139 est poussé contre le mécanisme d'interrupteur 138 (comme le montre la figure 11),

la borne d'entrée 135 est reliée électriquement à la seconde borne de sortie 137 et elle est débranchée électriquement de la première borne de sortie 136.

A l'emploi, le dispositif 101 est monté juste à l'intérieur de l'entrée d'une chambre ou d'un appartement dans un hôtel. Une partie d'une paroi 140 de la chambre est montrée à la figure 13, et porte le dispositif 101. La paroi peut porter des indications telles que : "éclairage" = E ; "télévision" = TV ; "chauffage" = CH ; "conditionnement d'air" = CA ; "auxiliaire" = A, etc., comme montré.

A côté de chaque indication se trouve une lampe indicatrice 141. La source d'alimentation électrique pour les appareils électriques de la chambre est câblée au secteur en passant par la borne d'entrée 135 et par la seconde borne de sortie 137. En plus, les lampes 141 associées aux quatre premières indications, c'est-à-dire à "éclairage" - "conditionnement d'air" - sont également câblées à la seconde borne de sortie 137. La lampe 141 associée à l'indication "auxiliaire" est câblée à la première borne de sortie 136. Ainsi, avec le mécanisme d'interrupteur 138 dans la position montrée à la figure 10, il ne s'écoulera pas de courant vers les appareils électriques associés à la seconde borne de sortie 137. En d'autres termes, en l'absence de la plaquette 130, le mécanisme d'interrupteur 138 est dans la position montrée à la figure 10 et il n'y a d'alimentation électrique que pour le circuit auxiliaire en passant par la première borne de sortie 136. On peut prévoir un interrupteur 142 qui est couplé à la première borne de sortie 136 et à une source de lumière de faible puissance placée au voisinage du dispositif 101. Donc, lorsqu'un client pénètre dans la chambre, l'interrupteur 142 peut être pressé pour mettre en activité la source de lumière associée aux indications "éclairage", "conditionne-

ment d'air", la plaquette 130 sera introduite dans la fente 110a (figure 10). Suivant la longueur de la plaquette 130, avant de monter le dispositif 101, on laisse la paire de goujons 111 en place ou on l'enlève en cassant les goujons, suivant les besoins.

Dans la présente forme de réalisation, on a enlevé les goujons 111. On pousse doucement mais fermement la plaquette 130 dans la fente 110a et elle est soutenue par les saillies 123, 124 et 125. Lorsque la plaquette 130 est poussée davantage dans la fente 110a, le coin de droite d'en bas de la plaquette 130 (comme on le voit sur les figures 10 et 11), vient en contact avec le bras de prolongement 139 qui est poussé vers la droite, comme on le voit aux dessins. Ainsi, le mécanisme d'interrupteur 138 débranche électriquement l'alimentation de la première borne de sortie 136 et la branche à la seconde borne de sortie 137 en rendant inactif le circuit auxiliaire et en fournissant l'alimentation en énergie électrique aux autres circuits. Enfin, la plaquette 130 vient au repos sur les goujons 111. La plaquette 130 reste introduite dans le dispositif 101 tant que le client occupe la chambre. L'enlèvement de la plaquette 130 débranchera l'alimentation en énergie électrique de la seconde borne de sortie 137 et la reliera à la première borne de sortie 136.

De cette façon, on a procuré un emplacement de rangement commode pour la clé 131. Cependant, on comprendra qu'il peut n'être pas nécessaire ou souhaitable que tous les appareils électriques de la chambre ou de l'appartement soient commandés par le dispositif 101 et qu'un câblage approprié permettra par exemple l'emploi d'un robinet entraîné par moteur pour commander le chauffage central de l'appartement, qui pourra fonctionner indépendamment du dispositif 101.

En variante, au lieu de prévoir le dispositif 101 pour chaque chambre de l'hôtel, un tableau de ces dispositifs, identifiés par des numéros de chambres, pourrait être placé dans le bureau de réception de l'hôtel. En pareil cas, on câblera l'alimentation électrique des appareils des chambres chaque fois en passant par la borne 136, et l'introduction de la plaquette 130 dans le dispositif 101 ouvrirait le circuit électrique de la chambre (en l'absence du client) et l'enlèvement de la plaquette 130 fermerait le circuit électrique de la chambre.

Si on désire utiliser une plaquette du genre d'une carte de crédit, il peut être souhaitable de laisser en place la paire de goujons 111 pour permettre à la carte de faire saillie sur la fente 110a.

Il peut être souhaitable d'incorporer au circuit électrique une minuterie (non montrée) pour que, lors de l'enlèvement de la plaquette ou lors de son introduction, suivant les cas, l'alimentation électrique des appareils de la chambre se poursuive pendant un temps déterminé ne dépassant pas habituellement 2 ou 3 minutes.

En se référant à présent à la figure 14 des dessins, on y voit un dispositif 200 suivant l'invention. Le dispositif est essentiellement semblable au dispositif 101 et la description ainsi que les numéros de référence du dispositif 101 s'appliquent au dispositif 200. Comme dans le cas du dispositif 101, le dispositif 200 comprend un carter 102 ayant une base 103, des parois latérales 105, 106, 107 et 108 et un couvercle semblable au couvercle 104. La différence essentielle entre le dispositif 200 et le dispositif 101 est que l'on peut introduire la plaquette ou le porte-clé 130 au centre du dispositif. Ceci permet de monter dans le boîtier un second interrupteur 115a. L'interrupteur 115a a toutes les particularités de l'interrupteur 115 et il est monté de façon semblable à l'interrupteur 115. Cependant, pour permettre au porte-clé 130

de mettre en activité l'interrupteur 115a de manière semblable à l'interrupteur 115, l'interrupteur 115a doit être monté de manière spéculaire par rapport à l'interrupteur 115.

Le but de l'interrupteur 115a est de permettre la commande des appareils en passant par un relais 12v/220v . Ainsi, par exemple, l'interrupteur 115 pourrait être utilisé pour commander l'éclairage de la chambre d'hôtel, tandis que l'interrupteur 115a pourrait être utilisé pour commander le circuit électrique des prises de courant de la chambre en passant par le relais 12v/220v .

On comprendra par conséquent que le dispositif 200 permet la commande de deux circuits électriques d'une chambre ou d'un appartement et qu'il facilite donc l'adaptation du dispositif 200 à une chambre existante et la connexion des circuits électriques associés sans déranger inutilement les circuits ou obliger à un re-câblage.

REVENDEICATIONS

1.- Dispositif pour commander l'alimentation en électricité d'un circuit électrique, ce dispositif comprenant un boîtier ayant une entrée pour une plaquette comme définie plus haut, un mécanisme d'interrupteur électrique associé au circuit électrique et un moyen de guidage pour la plaquette, en sorte que lors de l'introduction de la plaquette dans le boîtier en passant par l'entrée, la plaquette vienne en contact avec le mécanisme d'interrupteur ou un prolongement de celui-ci pour actionner le mécanisme d'interrupteur en branchant ainsi ou en débranchant l'alimentation électrique du circuit.

2.- Dispositif suivant la revendication 1, dans lequel le boîtier comprend une boîte pouvant être montée sur une surface, ayant une base, quatre parois latérales et un couvercle amovible, et dans lequel le mécanisme d'interrupteur est monté dans la boîte.

3.- Dispositif suivant la revendication 2, dans lequel un bras de guidage est monté sur la base, parallèlement à la distance d'une des parois latérales, et un couvercle intérieur amovible monté sur la base, et dans lequel le bras de guidage constitue le moyen de guidage avec la base, la paroi latérale et le couvercle intérieur amovible.

4.- Dispositif suivant la revendication 3, dans lequel l'entrée est placée dans la paroi latérale de la boîte, transversalement à ladite paroi latérale.

5.- Dispositif suivant la revendication 2, dans lequel l'une des parois latérales présente un évidement pour permettre l'introduction de la plaquette, cet évidement constituant l'entrée, en même temps que le couvercle.

6.- Dispositif suivant la revendication 5, dans lequel le moyen de guidage comprend une paire d'éléments de parois espacés et parallèles qui s'avancent à partir de la base du boîtier dans la boîte, ces éléments de parois

constituant un canal de guidage pour la plaquette.

7.- Dispositif suivant la revendication 6, dans lequel le moyen de guidage comprend encore une paire d'éléments saillants parallèles et espacés, montés sur la face intérieure du couvercle, et dans lequel, lorsque le couvercle est en position sur la boîte, chacun des éléments saillants coopère avec des éléments de lèvres respectifs.

8.- Dispositif suivant la revendication 7, dans lequel le moyen de guidage comprend en outre un troisième élément saillant monté sur la face inférieure du couvercle, parallèlement à la distance de la paire d'éléments saillants et entre ceux-ci, le troisième élément saillant servant à solliciter la plaquette à venir dans le canal de guidage.

9.- Dispositif suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8, dans lequel la plaquette est un porte-clé.

10.- Dispositif suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8, dans lequel la plaquette est une carte de crédit ou un élément du genre d'une carte de crédit.

11.- Procédé pour commander l'alimentation électrique d'un appareil électrique dans une chambre, lequel procédé comprend le câblage de l'appareil électrique à la source d'alimentation électrique en passant par l'interrupteur électrique d'un dispositif suivant l'une quelconque des revendications 1 à 10.

12.- Procédé suivant la revendication 11, dans lequel le dispositif est monté près de l'entrée de la chambre et où l'alimentation électrique de l'appareil est mise en oeuvre par l'introduction de la plaquette dans le dispositif et où la source d'alimentation électrique de l'appareil est débranchée par l'enlèvement de la plaquette du dispositif.

13.- Procédé suivant la revendication 11, dans lequel le dispositif est monté en un emplacement éloigné de la chambre et où la source d'alimentation électrique de

00195

l'appareil est mise en oeuvre par l'enlèvement de la plaquette du dispositif, la source d'alimentation électrique étant débranchée par l'introduction de la plaquette dans le dispositif.

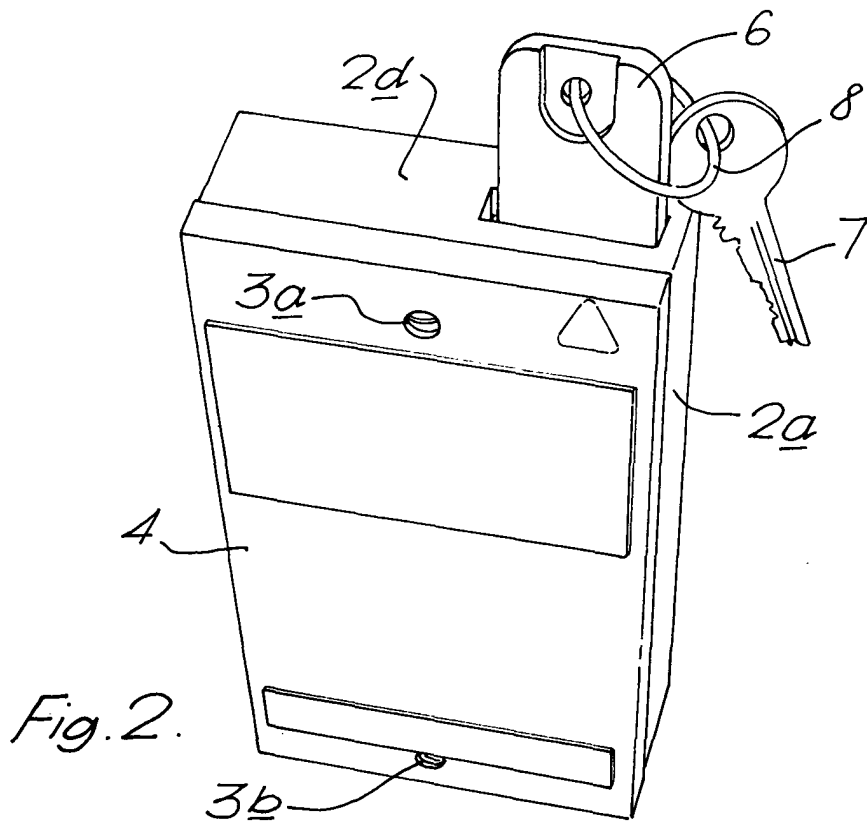
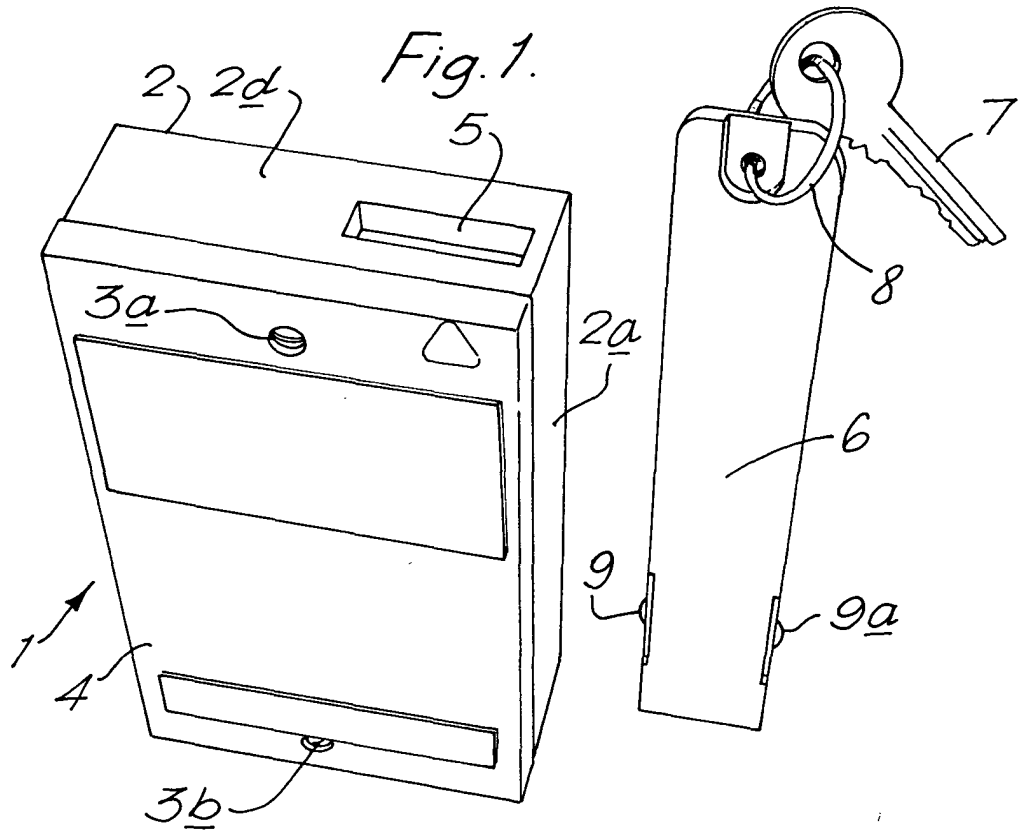
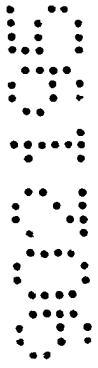
BRUXELLES, le 15 AVR 1985

P. Pon *James Hourigan*  
*Timothy John O'Sullivan*

P. Pon BUREAU VANDER HAEGHEN

*J. Spey*

James Hourigan & Timothy John O'Sullivan



BRUXELLES, le 15. 4. 85  
E. Pour James Hourigan  
& Timothy John  
O'Sullivan  
E. Pour BUREAU VANDER HAEGHEN  
J. J. J.

James Hourigan & Timothy John O'Sullivan

5  
4  
3  
2  
1

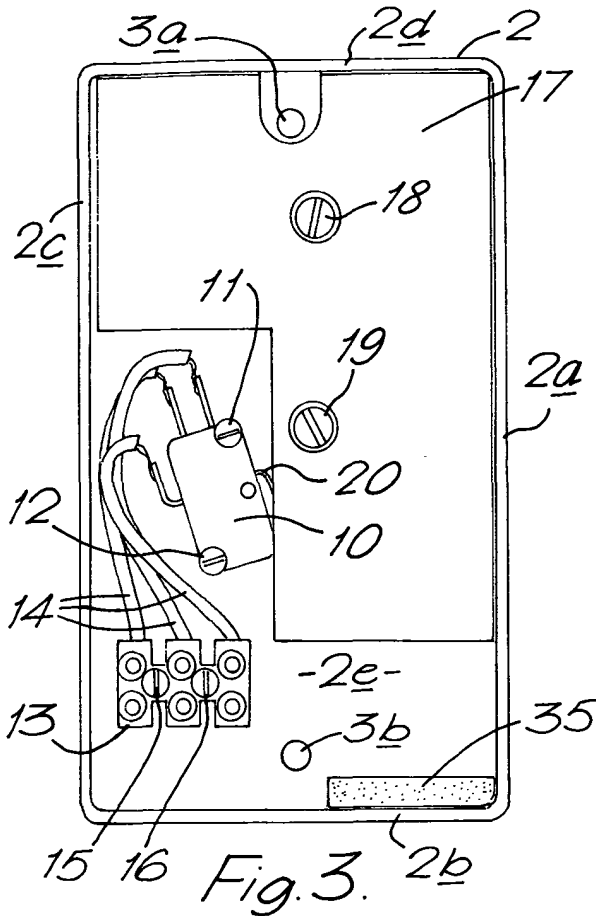


Fig. 3.

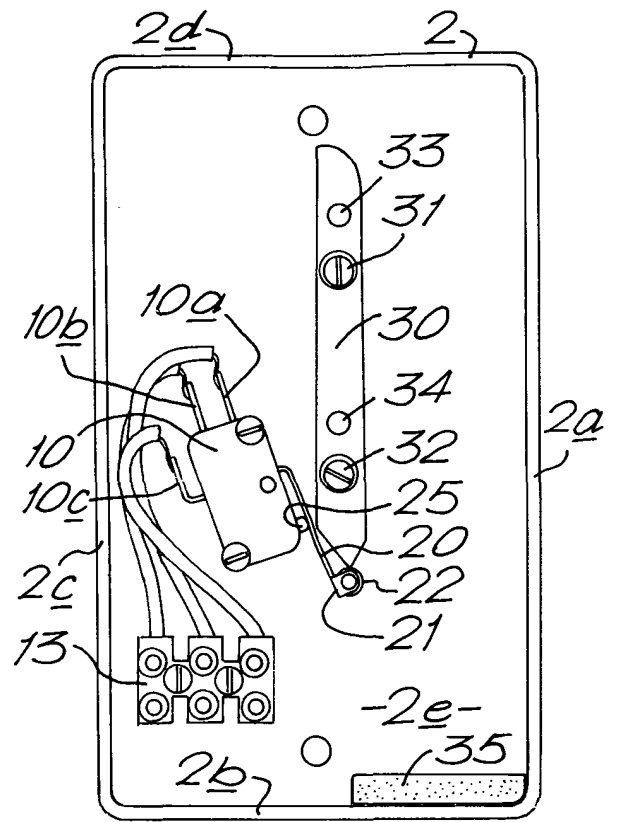


Fig. 4.

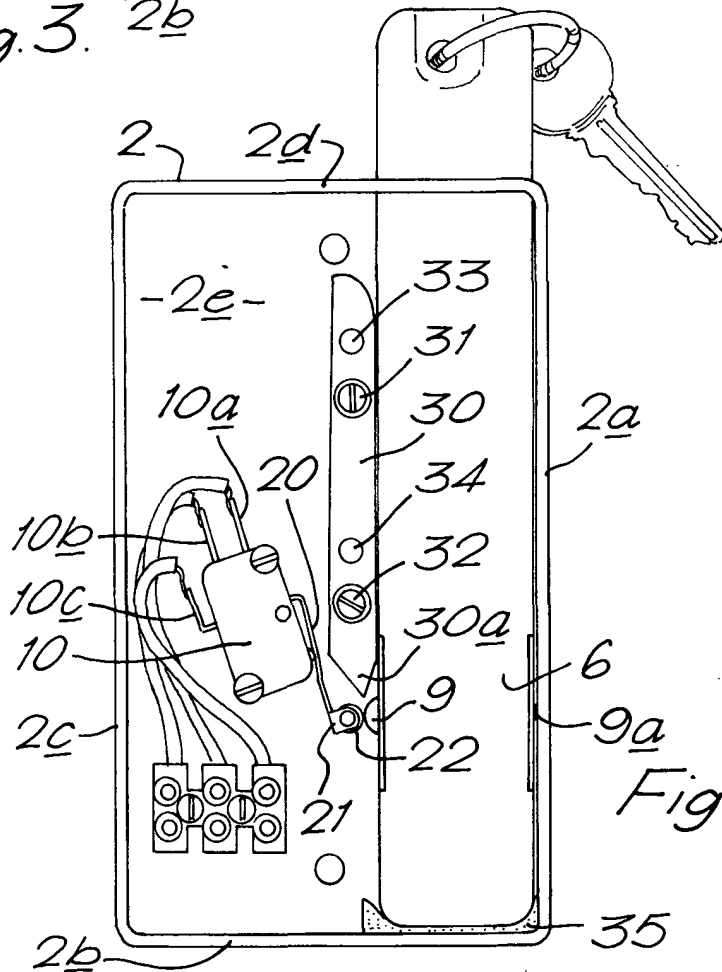


Fig. 5.

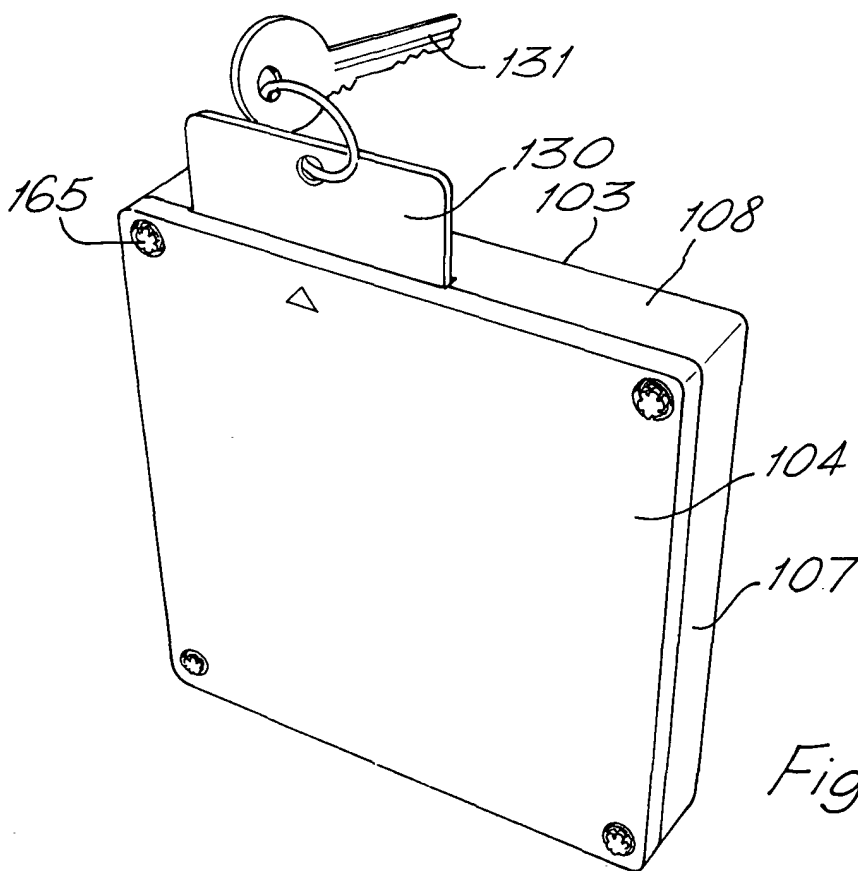
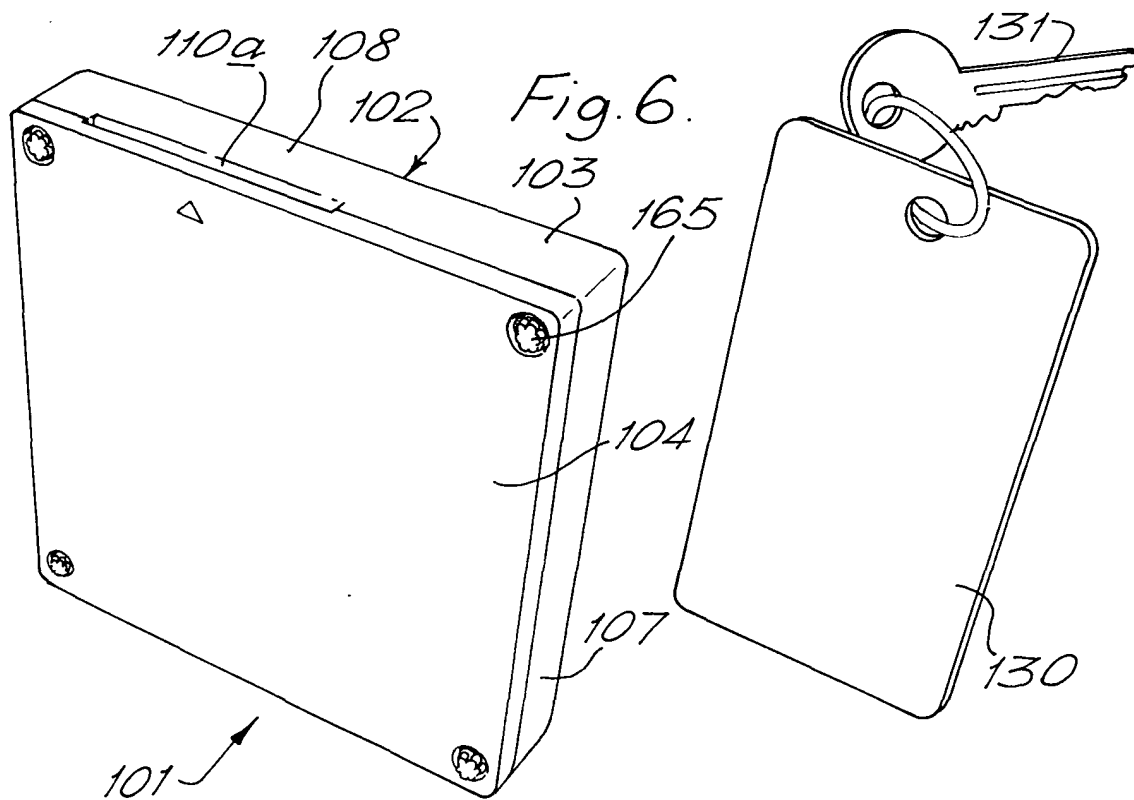
BRUXELLES, le 15.4.85

E. Pon James Hourigan  
& Timothy John  
O'Sullivan

P. Pon BUREAU D'ETATS UNIS

James Hourigan & Timothy John O'Sullivan

5  
4  
3  
2  
1



BRUXELLES, le 15.4.85

E. Pon James Hourigan  
& Timothy John  
O'Sullivan

P. Pon BUREAU NATIONAL BELGE

James Hourigan & Timothy John O'Sullivan

5  
4  
3  
2  
1

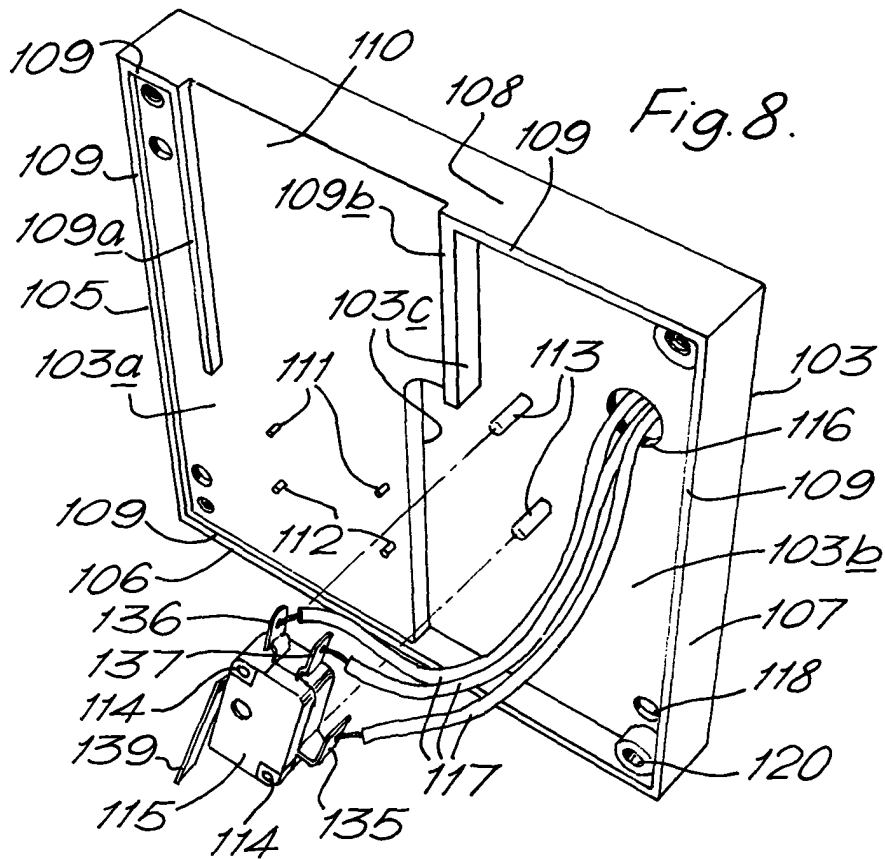


Fig. 8.

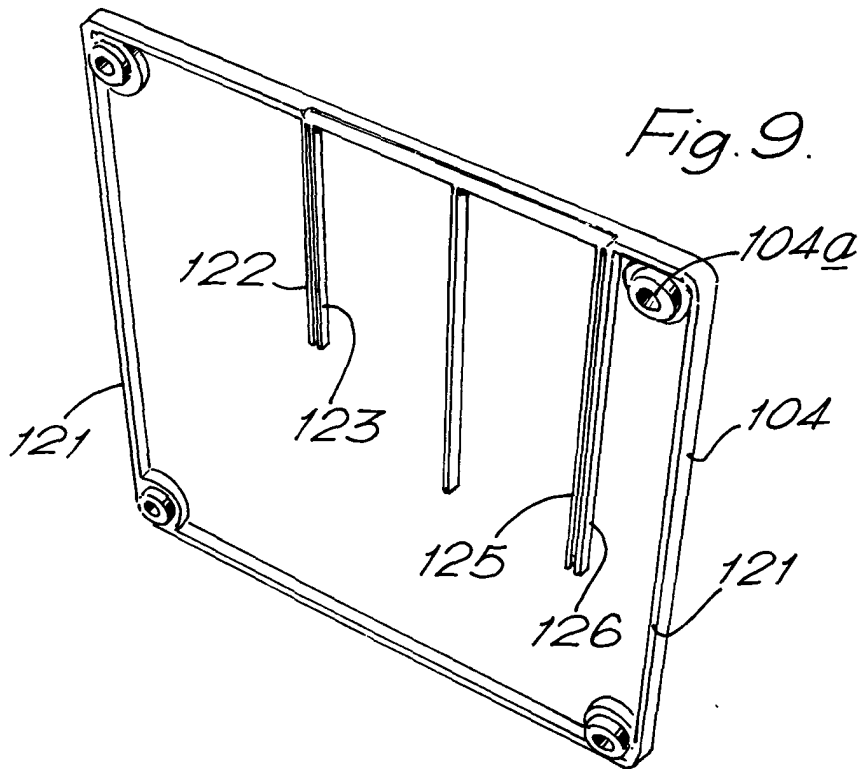


Fig. 9.

BRUXELLES, le 15.4.85

P. Pour James Hourigan  
& Timothy John  
O'Sullivan

P. Pour BUREAU VANDER HAEGHEN

*[Signature]*

James Hourigana Timothy John O'Sullivan

5  
7  
9  
8

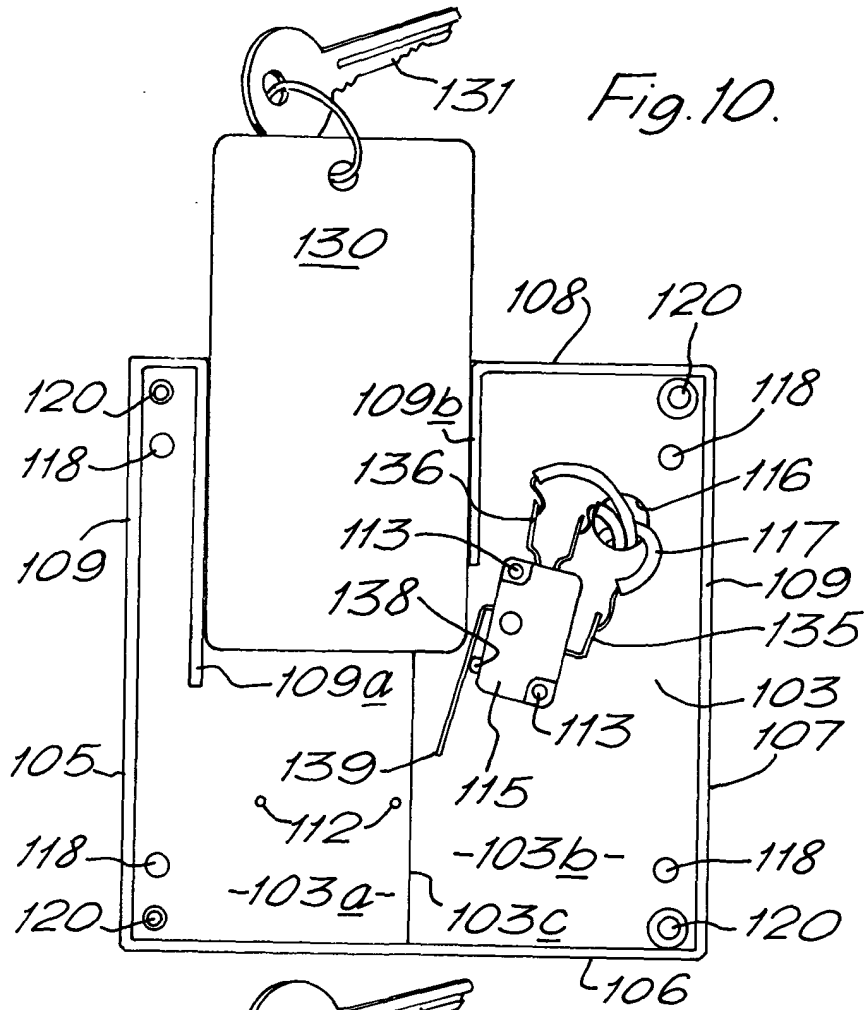


Fig. 10.

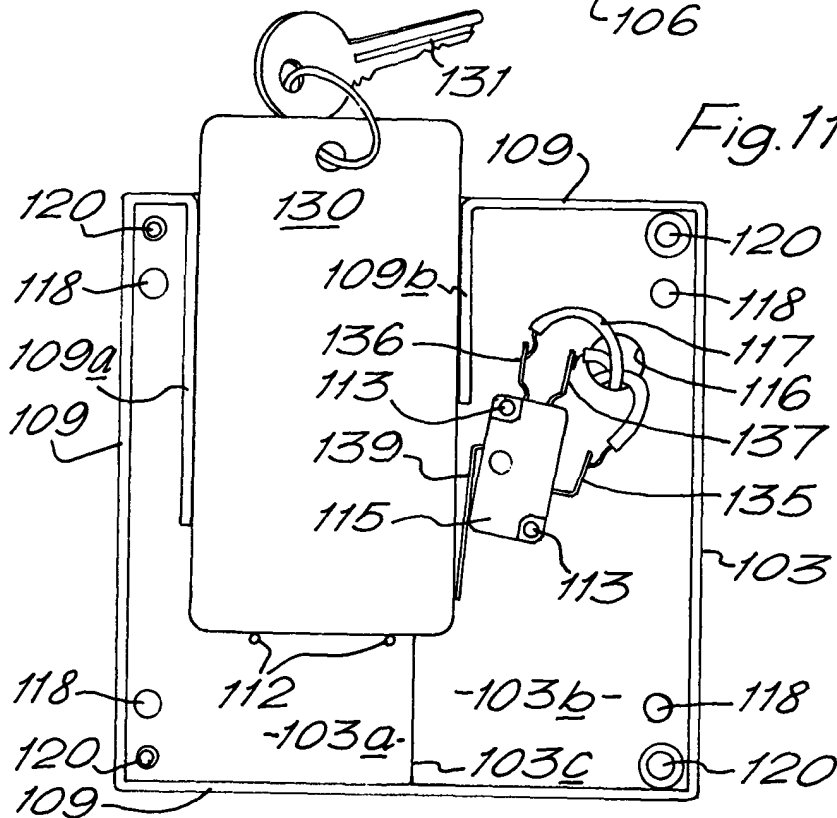


Fig. 11.

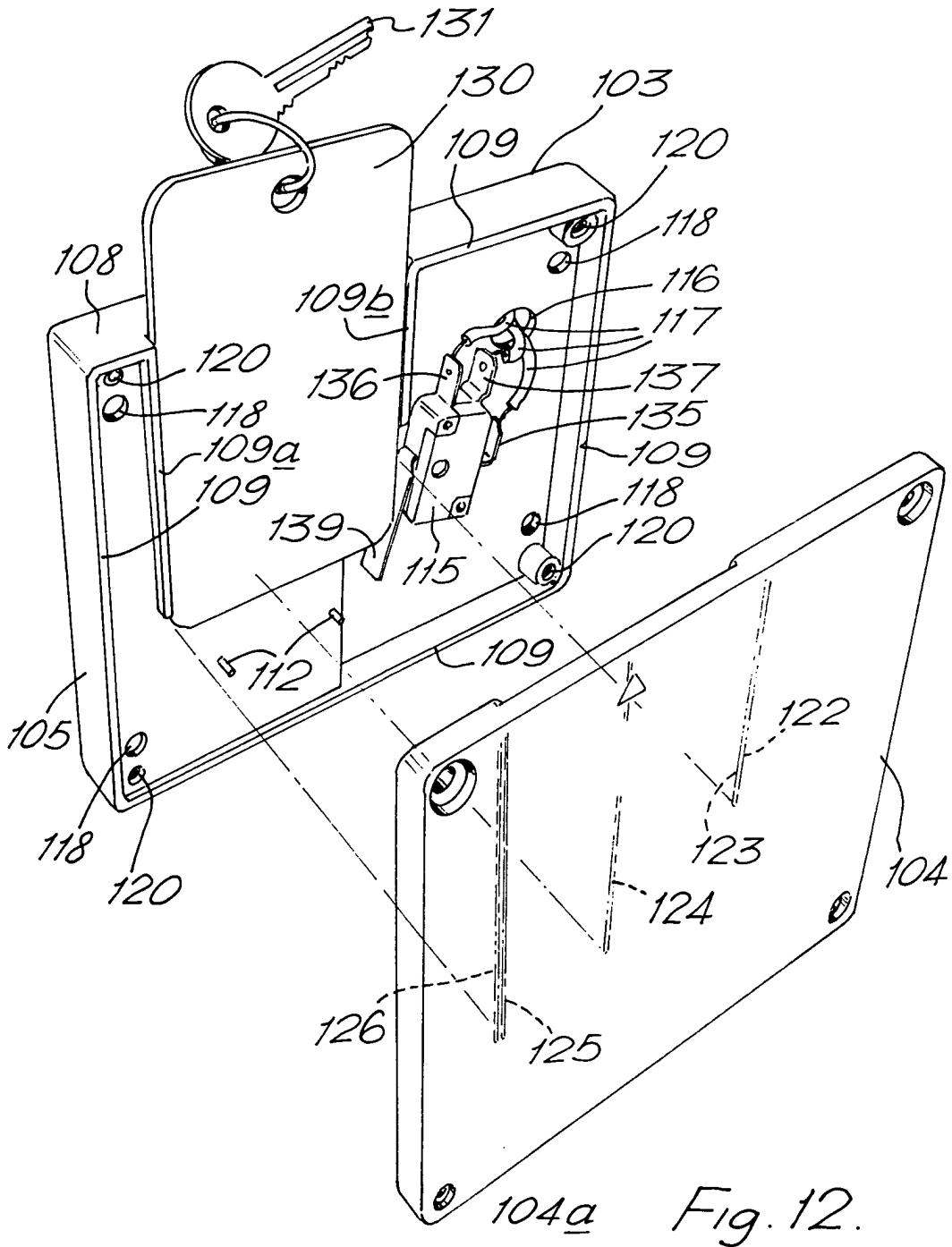
BRUXELLES, le 25.4.85

P. Pon James Hourigana  
 Timothy John  
 O'Sullivan

P. Pon BUREAU VONDER HAEGHEN

James Bourigan & Timothy John O'Sullivan

5  
4  
3  
2  
1



BRUXELLES, le 15.4.85  
 E. Pon James Bourigan  
 & Timothy John  
 O'Sullivan  
 P. Pon BUREAU VANDER HAEGHEN  
 J. J. J.

James Bourigan & Timothy John O'Sullivan

5  
7  
5  
8

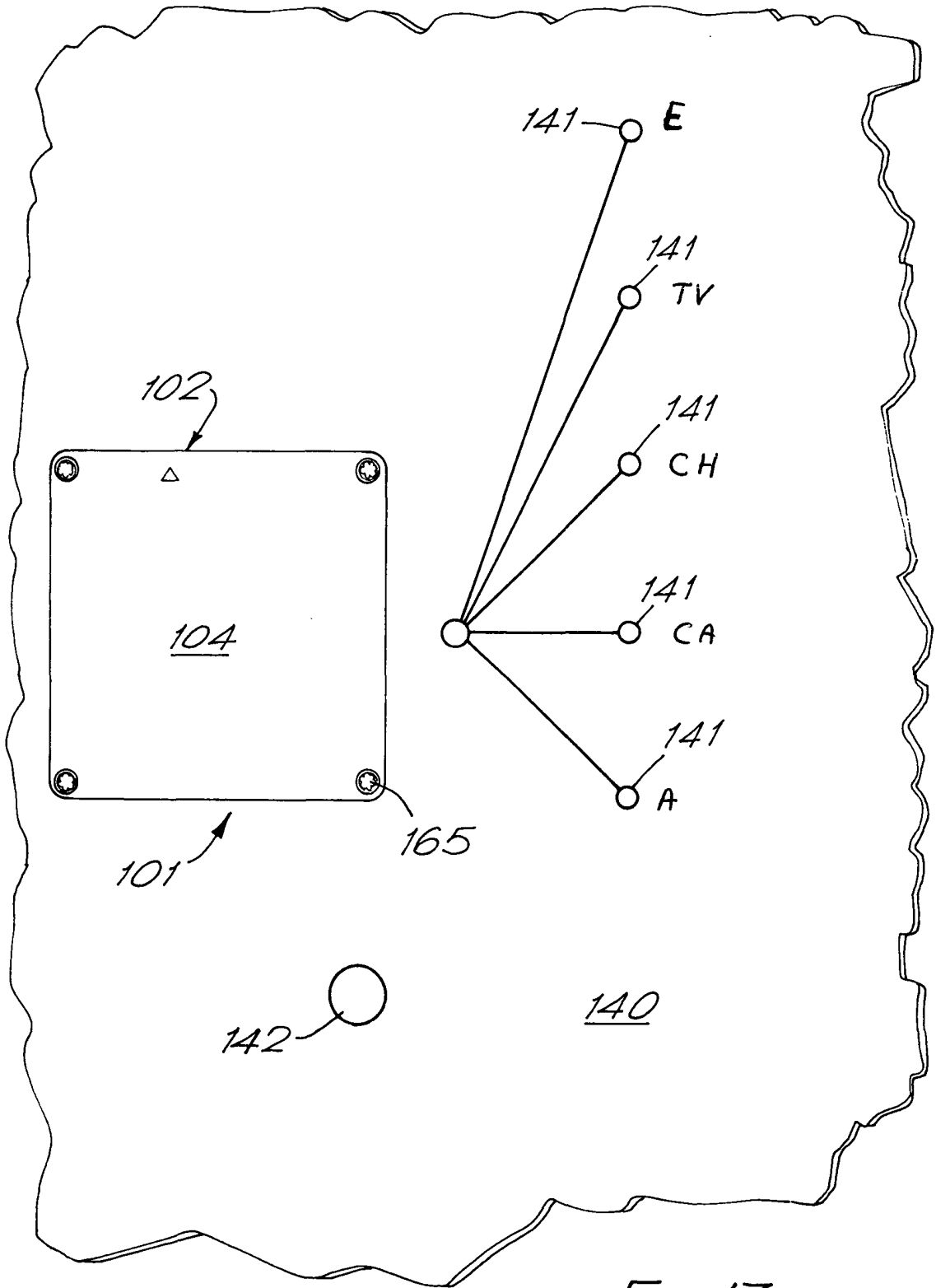


Fig. 13.

BRUXELLES, le 15.4.85

E. Pon James Bourigan  
& Timothy John  
O'Sullivan

P. Pon BUREAU VANDER HAEGHEN

*(Signature)*

James Hourigan & Timothy John O'Sullivan

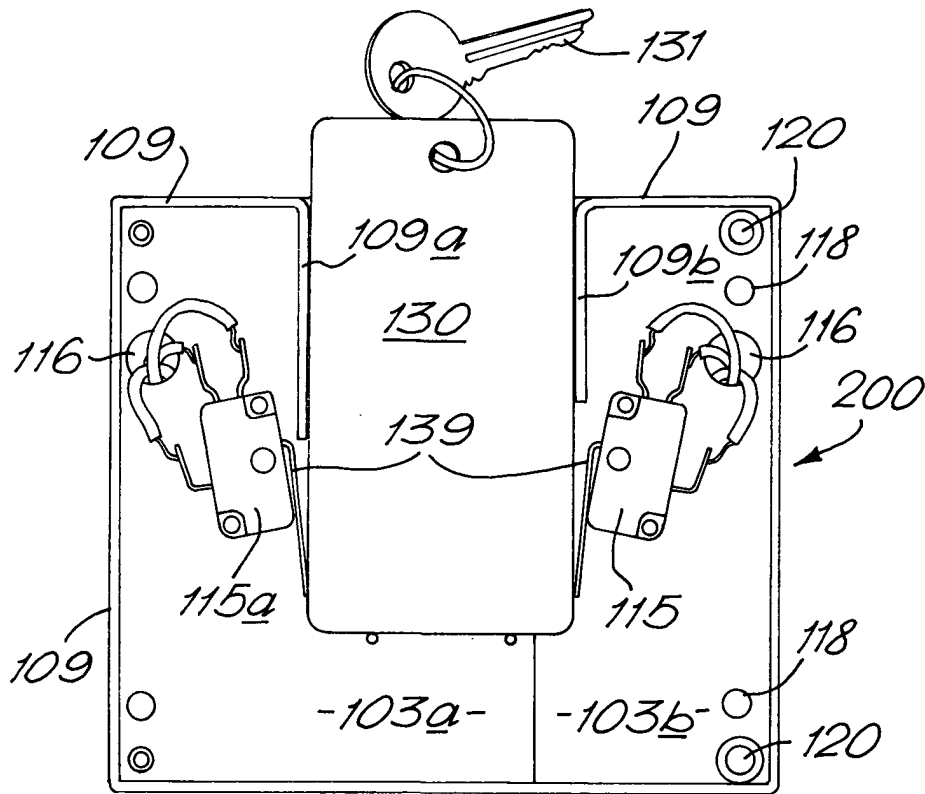


Fig. 14.

BRUXELLES, le 15 4 85

P. Pon

James Hourigan  
& Timothy John  
O'Sullivan

P. Pon BUREAU VANDER HAEGHEN

*(Signature)*